



Le 23/05/2025 - Communiqué mail - Auteur : Mairie d'Amboise | Temps de lecture : +/- 1 minute et 15 secondes

## Aménagement circulation et stationnement

### Circulation des cyclistes

**La circulation ne s'effectue pas à double sens pour les cyclistes dans ces rues :**

- Rue Louis XI / Rue Charles VIII / Rue de la Concorde (entre la rue Louis XII et la rue Louis XI / Place Saint-Denis / Allée des Ifs / Rue Marcel Nay / Rue de la Caillette / Rue Ambroise Paré / Montée de la collégiale / Rue Armand Cazot / Parvis Saint-Denis / Rue Saint-Denis (entre la place Saint-Denis et l'impasse des Vignes) / Impasse des Vignes / Rue de Ville David (depuis l'avenue des Montils jusqu'à la rue du 8 mai 1945) / Rue du Clos du Bœuf / Rue de Mosny (depuis la rue Jehan Fouquet jusqu'à la rue Destouches) / Rue Destouches / Rue Grégoire de Tours / Allée du Vau de Lucé (depuis la rue Grégoire de Tours jusqu'à la rue François Clouet) / Allée de Penthièvre / Place Richelieu / Mail Saint-Thomas / Rue Joyeuse / Rue d'Orange / Rue Jean-Jacques Rousseau / Rue Voltaire / Rue Chaptal / Quai des Marais / Rue Rabelais.

*Référence arrêté municipal n°25-AP-0010*

---

### Travaux sur réseaux ou ouvrages d'eaux usées

#### Avenue des Montils

- Du 2 au 20 juin, du n°93 au n°113 avenue des Montils : le stationnement est interdit / la circulation est interdite sur la voie située du côté des numéros impairs.

*Référence arrêté municipal n°25-AT-0132*

---

### Travaux sur réseaux ou ouvrages d'eaux usées

#### Rue Ambroise Paré

- Du 30 juin au 4 juillet, du n°1 au n°45 et du n°49 au n°45 rue Ambroise Paré : le stationnement

est interdit / la circulation s'effectue à double-sens.

*Référence arrêté municipal n°25-AT-0141*

---

### **Travaux sur réseaux ou ouvrages de télécommunications**

#### **Rue de la Marne**

- Du 9 juin au 13 juillet : la circulation et le stationnement sont interdits rue de la Marne.

*Référence arrêté municipal n°25-AT-0144*

---

### **Travaux de réfection de chaussée**

#### **Rue du Commandant Tulasne et avenue de Chanteloup**

- Du 26 mai au 6 juin : la circulation et le stationnement sont interdits rue du Commandant Tulasne et avenue de Chanteloup.

*Référence arrêté municipal n°25-AT-0145*

### **VOS CONTACTS**

#### **Mairie d'Amboise**

h.vivier@ville-amboise.fr